Jérôme PASCO
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_05-DE

CM-16-12-2025/05

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*17*
Nombre de votants :	*17*
Date de Convocation :	*09/12/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Michelle TANGUY*

Messieurs *Christian GOBERT, David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Claire AUFFRET, Marie AUBRY, Céline CONSTANT*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Monique JEAN*

Objet : SITE DU MUSEE DU VERRE/POLE SANTE : Règlement de sinistre

Monsieur Jérôme PASCO indique que le 18 septembre 2025, M. Serge C., demeurant à Parville, circulait sur le parking du site du musée du Verre, du centre de santé, fablab..., sis 25, rue du Docteur Paul Guilbaud, à Conches en Ouche.

En Manœuvrant dans un virage, Monsieur Serge C. a roulé sur un regard en béton supportant un projecteur, les détériorant.

Monsieur Serge C. est venu signaler cet incident à l'accueil du musée et donner ses coordonnées. Il a prévenu son assurance de ce sinistre. Ayant une franchise assez importante, et un malus en cas de déclaration, il a demandé aux services de la commune s'il pouvait personnellement assurer la prise en charge des réparations.

Ainsi, le devis de fournitures représente un montant de 61,45 € TTC, que Monsieur Serge C. prendra directement en charge.

Publié le : 31/12/2025 09:52 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_05-DE

Par ailleurs, la pose sera réalisée par les services techniques

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** sur le principe, la prise en charge de cette dépense par Monsieur Serge C. au titre de ce sinistre,

- **Décident** d'émettre un titre de recettes à son encontre, de 94,32 € correspondant aux frais de personnel,

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Dix-Sept Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE

Jérôme PASCO



Publié le : 31/12/2025 09:52 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217